

28 avril 2020

COVID-19 : des solutions aux difficultés financières

Les propositions formulées par FO à la Direction

La crise liée au Covid-19 nous touche tous. Au-delà des impacts sur notre santé et notre façon de vivre, elle peut être aussi synonyme de difficultés financières : diminution ou perte d'indemnités de déplacement ou d'astreinte, perte de revenus du conjoint...

Parce que certains d'entre vous peuvent être concernés, nous, FO, avons proposé à la Direction plusieurs pistes pour vous aider :

- Anticiper le versement de l'acompte de gratification de 50% sur la paie de mai
- Demander une avance sur paie
- Elargir temporairement les règles de monétisation du CET (proposition en attente de validation de la DRH)
- Modifier les conditions de déblocage anticipé de l'épargne placée sur le PEG (cette dernière solution nécessite une évolution législative qui n'est pas à la main de RTE ; la Confédération FO portera cette idée auprès des pouvoirs publics)

Pour bénéficier a minima des deux premières dispositions, nous vous proposons de vous rapprocher de votre Gestionnaire Contrat de Travail.

Vous pouvez également solliciter les assistants sociaux, toujours de précieux relais en ces circonstances (listes disponibles sur intranets régionaux, auprès des correspondants QVT ou de vos représentants FO habituels).

Pour plus d'infos, contactez vos interlocuteurs habituels ou écrivez-nous à RTE-FO@rte-france.com

Portez-vous bien